



Capsule linguistique

Une question de regard : folie, hystérie, névrose ou aliénation?

Cette session, le concours de philosophie local a pour sujet l'aliénation et sa relation à la folie. Nous avons cru utile, dans ce contexte, de nous intéresser quelques instants aux racines linguistiques de termes employés pour qualifier

le désordre mental.

Le mot **folie** est le plus ancien de tous les vocables dont nous traiterons ici. Son apparition en français remonte au XI^e siècle. Sans grande surprise, le *Dictionnaire historique de la langue française* nous apprend que son origine est latine. Le latin *folli* servait à désigner un « soufflet pour le feu » et c'est par un processus de déplacement de sens ironique qu'il a fini par renvoyer à ce qui est *idiot* ou *sot* parce que trop gonflé! En français, l'acception première attribuée à **folie** reste en vigueur aujourd'hui : on l'utilise pour qualifier l'état d'une « personne atteinte de troubles mentaux ». Si la fréquence d'utilisation de **fou**, de **folle** et de **folie** demeure élevée, sachez cependant qu'ils ont été expurgés de la terminologie médicale au XX^e siècle. En médecine, on préférera, par exemple, parler d'**hystérie** ou de **névrose**.

L'apparition du terme **hystérie** dans le vocabulaire psychiatrique remonte à la fin du XIX^e siècle. C'est Jean-Martin Charcot (1825-1893), créateur de la première chaire d'études en neurologie de Paris, qui le choisit pour appeler tout comportement exalté qui va de la rage au délire. Ce choix est loin d'être neutre, même si Charcot se réclamait de la démarche scientifique et du positivisme. En fait, **hystérie** vient du grec *hustérikos* qui concerne « la matrice de la femme » ou toute femme « malade de l'utérus ». C'est dire combien était biaisé le regard que posait le scientifique français sur la femme : la passion démesurée (voire morbide) était considérée comme un attribut de la physiologie féminine, alors que l'homme se définissait par sa raison et sa capacité de réflexion.

Névrose appartient au registre de la psychanalyse. C'est à Freud (élève de Charcot) que l'on doit la généralisation de son emploi. Ce mot dérive du grec *neuron* (nerfs) et du suffixe grec *-ose*, qui sert à former les noms de maladies. Ce terme désigne tout comportement atypique dont l'origine est « nerveuse », donc psychologique, car dans l'esprit de Freud, la névrose ne peut se réduire à un dérèglement physiologique. Aussi en psychanalyse, parlera-t-on d'obsessions, de phobies, d'angoisse et d'actes manqués pour décrire des états qui peuvent prendre des proportions pathologiques.

L'**aliénation** (dont le genre est une fois de plus féminin) possède une forte connotation philosophique. D'abord associé au domaine de la justice, ce mot signifie « vente » ou « renonciation » : aliéner peut vouloir dire « céder » un objet ou « transférer » un droit. Lorsqu'appliquée à une personne, l'**aliénation** suppose l'abandon de sa liberté. Le verbe **aliéner** (et ses dérivés) sera adopté pour traduire le concept allemand *Entfermdung*, qui renvoie à tout « état où l'être humain est détaché de lui-même, détourné de sa conscience véritable ». Son utilisation dans un contexte philosophique, particulièrement chez les existentialistes français, est imputable à Hegel et à Marx. Jean-Paul Sartre, entre autres, consacra plusieurs textes à l'analyse des manifestations de l'**aliénation** en société, celles-ci pouvant aller de la mauvaise foi (le fait de se mentir à soi-même) à la démence.

Sources : Benoît Dugas et Monik Richard, animateurs de la *Politique de valorisation de la langue CAF* (local A-494, poste 7352)